

Objectifs climatiques : dépasser absolument le statu quo

25 juillet 2022 - 25 juillet 2022

Les efforts et les objectifs des pays en vue de réduire de manière significative leurs émissions de gaz à effet de serre sont inscrits dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Les CDN sont universelles : pratiquement tous les pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont en effet soumis leurs contributions. Les CDN regroupent deux types d'objectifs, les objectifs conditionnels et les objectifs inconditionnels; ces derniers étant ceux que le pays s'engage à atteindre, indépendamment d'une aide extérieure.

Face au poids de la pauvreté et de la dette, aux urgences liées au changement climatique et aux conséquences de la pandémie de COVID-19, la plupart des mesures conçues avant la situation de pandémie ne sont pas applicables au monde d'aujourd'hui ou ne répondent pas aux besoins des pays en développement. En l'état actuel des choses, il est clair que de nombreux pays ne seront pas en mesure de respecter les contributions déterminées au niveau national auxquelles elles se sont engagées au titre de l'accord de Paris.

Pour dépasser le statu quo et voir au-delà des priorités du PIB ou des objectifs à court terme, nous devons disposer de modèles économiques innovants. À cet égard, la coopération avec le secteur privé est incontestablement nécessaire. Toutefois, les efforts déployés par le passé pour s'attaquer aux causes de la marginalisation sociale et économique n'ont guère réussi à vaincre les schémas persistants de pauvreté et d'inégalité. Si les opérateurs privés sont appelés à assumer le rôle d'agents du développement, les objectifs de durabilité doivent être au cœur de leurs activités.

En raison de son statut de pays moins avancé et de petit État insulaire en développement, le Timor-Oriental n'était pas tenu de soumettre une CDN avec des objectifs spécifiques de réduction des émissions. Dans sa contribution, il met toutefois en avant le rôle clé de l'agriculture, de l'utilisation de l'énergie, ainsi que de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) dans la trajectoire d'émission et indique que ces trois secteurs se prêtent à des mesures d'atténuation. Si le document annonce l'objectif, pour le pays, de créer des forêts productives, il souligne également les possibilités de conservation des forêts et d'amélioration et d'augmentation des stocks de carbone forestiers.



Un projet de l'AMCC+ a été lancé en 2020 au Timor-Oriental afin d'encourager, par le biais d'incitations économiques, les agriculteurs qui déploient à leur niveau des actions concrètes de lutte contre le changement climatique, notamment des activités de reboisement durable. Grâce à ce système, chaque arbre planté dans des zones de reboisement certifiées est pris en compte dans le calcul de la séquestration du carbone. Après une première sélection, les groupes forestiers intéressés bénéficient d'une formation technique et d'un suivi qui les aident à comprendre l'action dans le domaine du changement climatique et le fonctionnement des crédits carbone.

De telles initiatives peuvent s'accompagner d'un changement d'habitudes dans les communautés rurales et déboucher sur le lancement de nouvelles activités au bénéfice de l'économie locale. Pour s'assurer que les parties prenantes en retirent des bénéfices, voire les optimisent, l'AMCC+ soutiendra temporairement la mise en place d'un environnement institutionnel favorable et le développement des capacités. Cependant, les pays en développement comme le Timor-Oriental devraient pouvoir bénéficier d'un dialogue plus étroit avec les partenaires internationaux, afin de développer de nouvelles connaissances et de tirer parti d'initiatives similaires, et de bénéficier d'une préférence sur les systèmes de crédits pour la séquestration de carbone récompensant leurs efforts de reforestation durable.



Suivre la UE AMCC+



Rejoins UE AMCC+
Plateforme Collaborative